DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016 A 19 H 00

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 14 + 4 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 05

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
Mme Françoise KEIFF
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Gérard HALTER, pouvoir à M. Bernard BECK
Mme Christel BUCHEL, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Mme Tiffany DILLINGER, pouvoir à Mme Françoise KEIFF

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. Jean-Luc SCHLOSSER

Entré en cours de séance (point VII) M. Christian SCHOTT

****

La convocation pour la séance a été transmise le 17 mars 2016 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Avant d'ouvrir la séance, le maire propose le rajout d'un point XVI – «Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de signalisation routière». Ce rajout est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JANVIER 2016

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 05 janvier 2016 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le procès-verbal de la séance du 05 janvier 2016.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Jérémie SCHNEIDER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHES PUBLICS

. Avenant n° 5 au marché voirie – assainissement du lotissement communal «Les Myrtilles» - 3ème tranche

Objet : travaux partiels de viabilité de 4 parcelles de la tranche 4 et accès à la micro-crèche

Montant du marché initial H.T. :	1.048.973,80 €
Montant de l'avenant H.T. :	50.000,00 €
Montant marché et avenant H.T. :	1.098.973,80 €

Soit une augmentation de 4,77 %.

. Attribution des marchés de restructuration – rénovation de l'ancienne chocolaterie

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
Gros-Œuvre	STARK – Minversheim	41.393,88 €
Désamiantage	BARUCH – Rosheim	14.700,00 €
Couverture – Zinguerie	SOPREMA – Strasbourg	37.400,00 €
Menuiserie extérieure	GROSS – Oberhoffen-les-Wissembourg	10.827,13 €
Portes sectionnelles	AUTOMATISME MAINTENANCE – Châtenois	6.650,00 €
Electricité chauffage	SCHERER – Schirrhein	17.502,00 €
Sanitaire	SCHERER – Schirrhein	1.999,00 €
Echafaudage	BURKART – Schirrhein	4.200,00 €
Ravalement façades	Crépicentre – Reichshoffen	9.000,00 €

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

Il est donné lecture de comptes – rendus des réunions des commissions suivantes :

COMMISSION TRAVAUX – URBANISME

1/ Rue de Marienthal

Actuel :
Rue à sens unique : sens rue principale / rue de Haguenau
Interdiction de passage aux usagers autres que les riverains
Stationnement à gauche autorisé
Pas de parkings
Rue étroite, étranglement à 6 mètres par endroit surtout en partie basse

Cahier des charges :
Rendre l'accès à la rue aux usagers dans le sens rue principale / rue de Haguenau avec desserte possible pour les rues perpendiculaires et les nouveaux quartiers
Sécuriser la rue
Stationnement réglementé
Matérialiser une voie pour les cyclistes
Conserver le principe du sens unique

Proposition :
Aménagement de la voie en zone 30 : Principe de la zone 30 : cohabitation entre piéton, cycliste et automobiliste
Caler la voie passante sur le côté gauche dans le sens de la montée, largeur 4.5 mètres
Délimitation par un fil pavé d'une bande de 1.5 mètres mini permettant le stationnement des voitures.

Traitement des intersections par résine de couleur
Matérialisation de la partie cyclable dans les deux sens sur la voie de gauche
Entrée de rue réalisée perpendiculaire à la rue principale pour limiter la vitesse avec obligation de passage sur un trottoir traversant de la rue principale (priorité piétons et cyclistes)
Réduction de la rue principale à 6 mètres avec suppression du « tourne à gauche » (-> réduction de la vitesse
Réalisation de parking à l'entrée de la rue
Aménagement d'un petit parvis devant le calvaire
Réfection de l'ensemble de l'éclairage public
Enfouissement des réseaux secs avec mise en place de gaines en réserves
Réseau électrique reste en aérien sur les toits des maisons
Réseau assainissement pas de travaux nécessaires
Eau potable travaux déjà effectués

2/ Sortie principale à l'arrière pour l'école élémentaire

Réalisation d'une voie piétonne et cyclable depuis la rue Kirchlach jusqu'à la rue du Foyer
Réalisation d'une liaison portillon école élémentaire / parking salle multiactivités
Eclairage public
Réalisation d'un petit parvis à l'entrée de la cour de l'école
Réfection totale de la clôture
Gestion des accès depuis la rue Kirchlach à la chocolaterie, espace festif, école :
Déplacement de l'entrée de la bibliothèque

COMMISSION COMMUNICATION

SITE INTERNET :

- Martine fait un rapport succinct sur l'état d'avancement du site
- Une réunion a eu lieu samedi 30/01 de 9h à 12h pour le remplissage du site en présence du webmaster Marc, Martine FOHR et Nathalie SCHEIDT.
- Une prochaine réunion est fixée au mercredi 10 février 2016 à 19h.
- Désignation de personnes référentes pour :
    - La mise à jour du site internet (Martine FOHR)
    - L'affichage des messages sur le panneau lumineux (Christel BUCHEL)
    - Le bulletin municipal (Nathalie SCHEIDT)

BULLETIN MUNICIPAL :

- Passage en revue de la trame du bulletin.

COMMISSION DES FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Il est fait lecture du compte administratif 2015 du budget principal, en particulier des dépenses et recettes effectivement réalisées.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. L'on constate un dépassement à l'article 6232 «Fêtes et cérémonies», qui est lié au caractère exceptionnel de certaines manifestations, telles la commémoration du 70ème anniversaire de la libération, le 8 mai par exemple.

Les recettes de fonctionnement ont été exécutées conformément aux prévisions, et certaines se sont révélées supérieures à l'inscription budgétaire : concession de sépultures, fonds de péréquation des recettes intercommunales, taxe additionnelle aux droits de mutation, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 246.191,56 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 183.735,35 €, contre 902.849,- € en crédits inscrits au budget. Ceci s'explique d'une part par le fait que les opérations de rénovation de l'école maternelle et de restructuration de la chocolaterie sont financées sur l'exercice 2016, et d'autre part par l'inscription de crédits à titre de provision, tel le programme de rénovation de l'école élémentaire.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 520.814,00 €, permettant un excédent de 337.078,65 €.

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016

Un état récapitulatif de l'évolution des bases 2014 – 2016 est présenté, ainsi qu'une simulation d'évolution des taux à 1 et 2 %.

La commission propose le maintien des taux à leur niveau de 2015.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le tableau de proposition d'attribution des subventions aux associations locales est présenté.

Le montant total s'élèverait à 5.728,00 €, selon les critères en usage, au vu des dépenses de formation et d'équipement réalisées en 2015.

Avis favorable de la commission.

CREDITS SCOLAIRES

La commission émet un avis favorable à leur maintien à 33,- € par élève.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

- Section de fonctionnement

Dépenses et recettes en équilibre à 1.230.000,- € (1.169.000,- € en 2015).

. Charges à caractère général : 236.850,- € contre 225.126,- € exécutés en 2015.
. Charges de personnel : 431.400,- € contre 392.446,- € exécutés en 2015. Prévu : un poste administratif à temps complet en emploi aidé – 2ème semestre 2016, ainsi qu'une marge pour les interventions des agents vacataires.

Prévision des recettes de fonctionnement : stabilité relative, hormis la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 284.453,- € à 265.000,- €.

- Section d'investissement

Dépenses et recettes : 1.120.269,- €.

- Principaux emplois crédités :

. Diagnostics, logiciel : 14.948,- €
. Achat de terrains : 40.000,- €
. Matériels, mobilier : 110.000,- €
. Programmes «écoles» : 298.500,- €
. Restructuration «chocolaterie» : 206.868,- €
. Voirie et réseaux : 288.534,- €.

- Recettes d'investissement :

. Subventions et participations : 208.000,- €
. Virement fictif 2016 de la section de fonctionnement : 307.000,- €
. Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2015 : 246.191,- €
. Report de l'excédent d'investissement 2015 : 337.078,- €.

La commission émet un avis favorable à ce projet de budget.

V. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le conseil municipal,

. Vu les projets de comptes administratifs présentés par Mme Isabelle HALTER, adjointe au maire,

. Entendu ses explications,

Le maire s'étant retiré de la salle de séance,

à l'unanimité des membres présents,

décide

. d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2015 présentés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :	874.061,53 €
Recettes :	1.120.253,09 €
Excédent :	246.191,56 €

Section d'investissement :

Dépenses 2015 :	183.735,35 €
Recettes 2015 :	229.307,07 €
Report excédent 2014 :	+ 291.506,93 €
Excédent :	337.078,65 €

Investissement – crédits reportés sur l'exercice 2016 :

Dépenses :	704.076,00 €

Résultat cumulé de clôture :

Fonctionnement – excédent :	246.191,56 €
Investissement – excédent :	337.078,65 €
Excédent de clôture :	583.270,21 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LES MYRTILLES» - TRANCHE 3

Investissement :

Dépenses :	1.320.305,94 €
Recettes :	764.683,56 €
Déficit :	555.622,38 €

Fonctionnement :

Dépenses :	812.544,30 €
Recettes :	1.834.900,64 €
Excédent :	1.022.356,34 €

Excédent de clôture : 466.733,96 €

. d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, soit un montant de 246.191,56 €, et au financement de la section d'investissement de l'exercice 2016

. charge le maire d'émettre le titre de recettes correspondant à l'article «1068 – réserves : excédent de fonctionnement capitalisé».

VI. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2015

Le conseil municipal,

Considérant la conformité des écritures et résultats des comptes de gestion du trésorier municipal, comptable, du budget principal et du budget annexe du lotissement «Les Myrtilles» avec la comptabilité administrative de l'ordonnateur,

décide,

à l'unanimité des membres présents,

d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2015 présentés par le trésorier de Bischwiller.

-Monsieur Christian SCHOTT entre en cours de séance-

VII. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

A/ ASSOCIATIONS LOCALES

Le maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des demandes de subvention présentées par les associations de Schirrhein – Schirrhoffen, et relatives aux dépenses de formation et d'investissement engagées en 2015.

Ces demandes, qui doivent être accompagnées des pièces justificatives correspondantes (factures), ont fait l'objet d'une vérification par l'administration municipale.

Le maire rappelle que le taux de subventionnement de la commune de Schirrhein a été porté à 15 % depuis 2014.

Le conseil municipal,

. entendu les explications du maire

. vu le tableau d'analyses des demandes présenté,

. vu l'avis favorable de la commission des finances

décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer aux associations et structures locales les subventions suivantes :

. Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas, un montant de 225,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2015.

. Tennis Club, un montant de 1.457,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2015.

. Cercle de Généalogie, un montant de 462,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2015.

. Football-Club «Etoile», un montant de 548,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2015.

. Club Canin, un montant de 994,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2015 ainsi que la prise en charge de 50 % de la consommation d'électricité du site de l'association.

. Alcool assistance, un montant de 150,- €, à titre d'aide au fonctionnement.

. Amicale des sapeurs-pompiers, un montant de 232,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2015.

. Musique Harmonie, un montant de 1.161,- € soit 161,- € représentant 15 % des investissements réalisés en 2015 et 1.000,- € à titre de soutien, soit 250 € pour participation aux évènements organisés par la commune.

. Donneurs de Sang, un soutien financier forfaitaire de 300,- €.

. D.K'ouvre le monde, un montant de 200,- €, à titre d'amorçage au fonctionnement.

B/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal,

décide à l'unanimité des membres présents,

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9.000,00 € au CCAS de Schirrhein.

VIII. CREDITS SCOLAIRES 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de maintenir à leur valeur fixée pour 2015

Les crédits scolaires pour l'année civile 2016 soit 33,00 € par élève scolarisé dans les écoles maternelles et élémentaire de Schirrhein – Schirrhoffen.

IX. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, établi par les services fiscaux.

A taux constants, la recette brute serait de 285.758,- €, montant duquel il convient de déduire le prélèvement de 77.186,- € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.), soit une recette nette de 208.572,- €.

Il rappelle que la commission des finances a émis un avis favorable au maintien des taux à leur niveau de 2015.

Le maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

. décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

	Taux	Base prévisionnelle	Produit brut
Taxe d'habitation	9,75 %	2 099 000,- €	204 653,- €
Taxe sur le foncier bâti	4,83 %	1 338 000,- €	64.625,- €
Taxe sur le foncier non bâti	23,04 %	27 200,- €	6 267,- €
Cotisation foncière des entreprises	11,15 %	91 600,- €	10 213,- €

X. BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2016 et entendu les explications du maire,

considérant l'avis favorable de la commission des finances,

décide d'approuver,

à l'unanimité des membres présents,

. le budget primitif principal de l'année 2016, comme suit :

Section de fonctionnement : recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1.230 000,- €.

Section d'investissement : recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1.120 269,- €, y compris les reports budgétaires 2015 suivants : dépenses 704.076,- €.

. le budget annexe du lotissement «Les Myrtilles», tranche 3, comme suit :

Section de fonctionnement : recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 900 000,00 €, hors opérations d'ordre.

. le budget annexe du lotissement «Les Myrtilles», tranche 4, comme suit :

Section de fonctionnement : recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 500.000,00 €, hors opérations d'ordre.

XI. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

A/ CANDIDATURES

1° DESISTEMENT

Le maire informe le conseil municipal du désistement de M. Jordan SUTTER de Schirrhein, qui avait porté son choix sur le lot n° 25, avec 6,74 ares.

2° NOUVELLES CANDIDATURES

Tranche 3 – Attribution de lot

Le maire soumet une nouvelle candidature au conseil municipal : celle de Mme KASTNER Estelle et M. KACHELHOFFER Eric de Roeschwoog. Leur choix se porterait sur le lot n° 34, référencé Section 8, n° 305/1 avec 8,45 ares.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité,

. approuve la candidature de Mme KASTNER Estelle et M. KACHELHOFFER Eric
. approuve la vente du lot n° 34 aux intéressés, au prix de 10.680,- € l'are TTC.

Tranche 3

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve la candidature de Mme Tiffany OSTERTAG et M. Raphaël METZINGER de Soufflenheim à l'acquisition d'un terrain de construction dans la tranche 3 du lotissement communal.

AUTRES CANDIDATURES

Le conseil municipal,

. Considérant les orientations générales de l'organisation de l'espace du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord catégorisant la commune de Schirrhein en «village», et prescrivant une «limitation des extensions urbaines à vocation résidentielle, proportionnées aux besoins issus de la croissance démographique du niveau de population atteint»

à l'unanimité des membres présents,

décide de ne pas donner suite aux demandes de terrain de construction présentées par Mme VALSCECCHI Audrey et M. STARK Jérôme de Rohrwiller, et de Mme LERCH Eloïse et M. FRANTZ Benjamin de Bischwiller.

Tranche 4

Le maire soumet 2 candidatures à l'acquisition d'un terrain de construction de la 4ème tranche au conseil municipal :

. Mme SCHIMMER Mélissa et M. FUCHS Franck de Schirrhoffen :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la candidature des intéressés.

. M. THALMANN Gérard de Schirrhein :

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 1 voix contre (M. Jacky BRUCKER), approuve la candidature de l'intéressé.

B/ INFORMATIONS

Le maire communique les informations relatives au lotissement «Les Myrtilles» :

. Les travaux de voirie définitive, d'éclairage public, d'espaces verts de la 3ème tranche seront exécutés au cours du 2ème semestre 2016.

Concernant l'éclairage public, un équipement «basse consommation», à leds, sera mis en place.

. L'appel d'offres relatif aux travaux de viabilisation de la 4ème tranche sera également lancé au cours du 2ème semestre 2016.

XII. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN - SCHIRRHOFFEN

A/ REUNION DE LA COMMISSION DU 5 FEVRIER 2016

Il est donné lecture du compte-rendu de cette réunion :

«I. AFFAIRES SCOLAIRES

A/ ACTIVITES PERIEDUCATIVES

Celles-ci sont plébiscitées par les parents, la plupart des créneaux proposés sont très rapidement complets.

Un état statistique est présenté (voir annexe).

Le procédé d'inscription des enfants aux différentes activités atteint ses limites dans la mesure où les parents sont en file d'attente en mairie pendant une assez longue durée, et que le principe du «premier arrivé – premier inscrit » s'applique.

Afin d'y remédier, il est projeté d'offrir la possibilité d'effectuer les inscriptions en ligne sur le futur site internet de la commune de Schirrhein.

B/ <u>BILINGUISME</u>

La tendance à l'enseignement bilingue franco-allemand est assez marquée actuellement dans la région, et il existerait une demande locale des parents d'élèves.

Une présentation de la nouvelle procédure issue de la convention Etat – Collectivités sur le bilinguisme a été faite lors de l'assemblée générale des maires du Bas-Rhin le 18.12.2015 par Mme WELTZER, directrice académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin.

L'activation de cet enseignement à Schirrhein – Schirrhoffen pourrait éventuellement se faire à la rentrée 2017 / 2018, à la condition d'une adhésion de la part de la communauté éducative locale.

La commission émet un avis favorable.

C/ <u>FUSION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE</u>

M. SCHOTT rappelle que malgré un effectif important à la rentrée dernière, l'ouverture de la 4ème classe à l'école maternelle n'a pas été accordée par les autorités de l'éducation nationale.

Il existerait cependant une possibilité de création d'une 4ème classe, d'après les textes réglementaires, par l'intermédiaire d'une «fusion d'écoles», au titre d'une mesure d'accompagnement.

Dans ce cas, les écoles maternelle et élémentaire formeraient une seule entité, «l'école primaire».

M. ARDOUIN, l'inspecteur de secteur, a pris l'initiative de demander leur avis aux 2 directrices d'écoles, car l'ouverture d'une 4ème classe à l'école maternelle à la rentrée prochaine (2016 / 2017) ou à échéance plus élargie semble encore –compte tenu des données démographiques actuelles- assez incertaine, ceci avec le maintien de la configuration actuelle (2 écoles distinctes).

Ce principe de fusion des écoles semble par ailleurs présenter certains avantages en termes de direction et de gestion.

Les évolutions de ce dossier seront présentées à la commission.

II. ECOLE MATERNELLE

A/ PERSONNEL COMMUNAL

Il a été constaté en début d'année scolaire que les «ATSEM» ne disposaient pas de suffisamment de temps de travail pour le nettoyage. Leur emploi du temps a été remanié, avec entre autres la suppression du quota horaire de travail durant les congés scolaires. Cela a permis de dégager 4,5 h dédiées à la propreté des locaux.

B/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BÂTIMENT

Ces travaux ont débuté au cours des vacances de Noël (pose de «velux», notamment) et se poursuivent actuellement, durant les vacances d'hiver :

. remplacement des menuiseries extérieures,
. isolation des combles,
. démolition de l'oriel.

Le lot «serrurerie – métallerie», fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Il s'agit de la coursive extérieure – issue de secours, dont les caractéristiques ont pu être définies suite aux préconisations du SDIS dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

C/ STRUCTURE DE JEU EXTERIEURE

Celle-ci a été démontée, un organisme de vérification l'ayant déclarée non conforme et vétuste.

Il y a lieu de trouver une alternative à l'état actuel de l'emplacement de cette structure (gravier/sable).

Pour ce qui concerne la structure, des offres de prix seront sollicitées, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Schirrhein.

III. ECOLE ELEMENTAIRE

. 2 «tableaux blancs interactifs» (T.B.I.) ont été commandés auprès de la Société «l'ordi magique» de Haguenau pour un montant TTC de 6.650,- €, et seront très

prochainement installés.

A noter que la FCPE Schirrhein – Schirrhoffen financera un tableau.

. Une salle de classe est rénovée en régie par les agents communaux durant les vacances d'hiver.

. Le projet d'aménagement de l'accès par l'arrière, côté parking de la salle polyvalente, devrait se concrétiser en 2016. La maîtrise d'œuvre en sera assurée par les services techniques communautaires.

Le dossier est en cours d'élaboration.

. Actuellement seule l'ancienne chaudière (rénovée l'an dernier) fonctionne pour l'ensemble du bâtiment ; celle datant de 1990 / 1991 est hors service.

Les installations de chauffage devront être remplacées dans le cadre de la réhabilitation thermique globale de l'école.

IV. BIBLIOTHEQUE

. L'origine de l'infiltration d'eau dans la bibliothèque a été déterminée. Il s'agissait d'une fissure dans la jonction des conduites d'évacuation d'eau pluviale, dans le mur de fondation de l'extension de l'école.

. Concernant le fonctionnement général de cette structure, il est rappelé que celui-ci est assuré exclusivement par une équipe de bénévoles. La responsable, Mme Anne-Marie GENTNER, recherche des animateurs complémentaires.

V. CIMETIERE

. Site cinéraire

Actuellement, seules 3 cases de columbarium (sur 12) restent disponibles. Les «cavurnes» (4) sont toutes attribuées.

Le maire de Schirrhoffen a sollicité un devis auprès de la Société DECKER de Diemeringen, qui avait aménagé le site en 2013. L'offre de prix pour 4 colonnes, soit 12 cases et 4 «cavurnes» complémentaires, ainsi que 2 bacs à fleurs et 2 bancs, s'élève à 19.945,20 € avant négociation.

La commission émet un avis favorable à l'exécution des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Schirrhoffen.

VI. TRANSPORT A LA DEMANDE

Un minibus de 8 places sera mis à disposition par le garage SOHM de Schirrhein. Le service, à destination des personnes âgées isolées essentiellement, démarrera au printemps prochain, pour les 2 communes.

VII. NOUVEL AGENT COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

M. Frédéric KLEIN a été embauché fin novembre 2015 en remplacement de Thibaut SCHIMMER, ayant demandé sa mutation au Département.

Le fait qu'il ne soit pas sapeur-pompier volontaire a été relevé par la hiérarchie du corps local. Thibaut l'était, et de plus titulaire du permis poids lourd et formé spécifiquement.

Celui-ci n'étant plus présent en journée, il manque un chauffeur de camion, ce qui pourrait poser problème en cas de sinistre.

M. DILLINGER indique que Frédéric KLEIN ne parait pas opposé à intégrer le corps local.

VIII. MICROCRECHE

Celle de Schirrhein a ouvert au 1er février dernier.
Une telle structure sera également implantée à Schirrhoffen, dans le futur lotissement «les crécerelles», pour lequel M. DILLINGER indique que les premiers lots pourront être commercialisés fin 2016.»

Le conseil municipal,

prenant acte de ce compte-rendu

à l'unanimité des membres présents,

approuve :

. l'acquisition d'une nouvelle structure de jeu extérieur à l'école maternelle, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Schirrhein

. l'extension du site cinéraire, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Schirrhoffen, et propose un aménagement de la voie d'accès à ce site en enrobés.

B/ AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve l'avenant à la convention relative aux investissements intercommunaux, comme suit :

Article 4 – Modalités de répartition

Rajout de la phrase suivante en fin d'article :

«le montant de la répartition pourra se faire sur la base d'un montant TTC. Chaque commune établira alors sa propre demande de FCTVA».

XIII. PROGRAMME DE TRAVAUX – RUE DE MARIENTHAL

A/ Approbation du projet – Demande de subvention «D.E.T.R.»

M. Jean-Jacques BRUCKMANN, adjoint, présente le projet d'aménagement de la rue de Marienthal établi par le service technique de la communauté de communes de Bischwiller et environs, pour lequel la commission travaux et urbanisme a donné un avis favorable.

Concernant la maîtrise d'ouvrage communautaire, la voie sera restructurée, aménagée en «zone 30», avec création d'une piste cyclable dans le sens Ouest – Est.

L'entrée de rue côté rue Principale sera réaménagée afin que l'accès direct en ligne droite ne soit plus possible.

Travaux de compétence communale

. Signalisation horizontale et verticale.

. Restructuration du réseau d'éclairage public : remplacement des lampadaires vétustes et énergivores par des éléments économiques à «leds» pour un montant TTC estimé à 64.000,- €.

. Enfouissement du réseau téléphonique, actuellement aérien, pour un montant TTC estimé à 40.000,- €.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve le programme des travaux susdits, de compétence communale, pour un montant de 104.000,- € TTC hors frais de maîtrise d'œuvre.

. sollicite un soutien financier de l'Etat au titre de la «dotation d'équipement des territoires ruraux», les travaux relevant à la fois de la transition énergétique /

écologique et de la sécurisation de l'espace public en agglomération.

B/ Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public des communes

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. confirme l'approbation du programme des travaux définis au point XIII.A, de compétence communale, pour un montant de 104.000,- € TTC hors frais de maîtrise d'œuvre, soit 64.000 € au titre de la restructuration du réseau d'éclairage public, et 40.000 € au titre de l'enfouissement du réseau téléphonique.

. sollicite un soutien financier de l'Etat au titre de « l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes », les travaux relevant de la maîtrise de la consommation énergétique.

C/ Approbation du plan de financement

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le plan de financement de l'opération « rue de Marienthal », pour la part en maîtrise d'ouvrage communale, comme suit :

Total travaux ttc :	104.000,00 €
Maîtrise d'œuvre 4,5 % :	4.680,00 €
Total opération :	108.680,00 €, dont :
Subvention Etat « D.E.T.R. » 30%	27.170,00 € (sur h.t.)
Subvention Etat « Grands projets » 20%	18.110,00 € (sur h.t.)
F.C.T.V.A. : 16,404 %	17.828,00 €
Autofinancement communal :	45.572,00 €.

D/ Convention avec la communauté de communes de Bischwiller et environs

Le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune a la possibilité de confier la maîtrise d'œuvre des travaux relevant de sa compétence à la communauté de communes de Bischwiller et environs, par le biais d'une convention spécifique.
Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

- approuve la mise en place de cette convention dont le texte figure en annexe de la

présente délibération

- autorise le maire à signer celle-ci et à effectuer toutes démarches y afférentes.

XIV. VOIE DE LIAISON MULTIMODALE – SORTIE NORD DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

A/ Approbation du projet – Demande de subvention «D.E.T.R.»

Le projet, établi par le service technique de la communauté de communes de Bischwiller et environs, maître d'œuvre, est présenté par M. Jean-Jacques BRUCKMANN, adjoint.

Il s'agit de créer une voie de jonction «multimodale» entre la rue Kirchlach et la rue du Foyer, à l'arrière de l'emprise foncière de l'école élémentaire. L'accès principal de l'école se fera par le côté Nord, sur cette nouvelle voie, avec un cheminement sur le parking de la salle polyvalente.

Ainsi le problème de la circulation actuelle rue des Ecoles, des conflits stationnement / cyclistes / automobilistes sera réglé.

L'opération est estimée à 80.000,- € (hors maîtrise d'œuvre), et se décompose de la manière suivante :

. Aménagement de la voie multimodale (480 m2) : 36.000,- € TTC.
. Suppression de la clôture et haie existante, fourniture et pose d'une nouvelle clôture (100 ml), y compris un portillon : 19.000,- € TTC.
. Extension du réseau d'éclairage public (150 ml de GC et 6 ensembles) : 20.000,- € TTC.
. Fourniture et pose de mobilier urbain (4 barrières et 2 bancs) : 3.000,- € TTC.
. Déplacement du portail existant au niveau de la chocolaterie : 2.000,- € TTC.

La commission travaux et urbanisme a formulé un avis favorable sur ce projet.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve l'opération susdite, estimée à 80.000,- € TTC,

. sollicite un soutien financier auprès des services de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, les travaux relevant de la sécurisation des abords des établissements scolaires.

B/ Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public des communes

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. confirme l'approbation du programme des travaux définis au point XIV.A, de compétence communale, pour un montant de 80.000,- € TTC, hors frais de maîtrise d'œuvre.

. sollicite un soutien financier de l'Etat au titre de « l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes ».

C/ Approbation du plan de financement

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le plan de financement de l'opération « voie de liaison multimodale – sortie Nord de l'école élémentaire », comme suit :

Total travaux ttc :	80.000,00 €
Maîtrise d'œuvre 4,5 % :	3.600,00 €
Total opération :	83.600,00 €, dont :
Subvention Etat « D.E.T.R. » 30%	23.222,00 € (sur h.t.)
Subvention Etat « Grands projets » 20%	13.930,00 € (sur h.t.)
F.C.T.V.A. : 16,404 %	13.713,00 €
Autofinancement communal :	32.735,00 €.

D/ Convention avec la communauté de communes de Bischwiller et environs

Le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune a la possibilité de confier la maîtrise d'œuvre des travaux relevant de sa compétence à la communauté de communes de Bischwiller et environs, par le biais d'une convention spécifique.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la mise en place de cette convention dont le texte figure en annexe de la présente délibération

. autorise le maire à signer celle-ci et à effectuer toutes démarches y afférentes.

XV. CONVENTION CADRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS – MAITRISE D'OEUVRE

Le maire fait savoir au conseil municipal qu'afin de permettre aux services techniques de la communauté de communes de Bischwiller et environs d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit de la commune de Schirrhein, il y aurait lieu d'approuver la convention « cadre » correspondante.

Les dispositions financières prévues dans cette convention, à savoir le coût des prestations, sont les suivantes :

. pour les missions de maitrise d'œuvre de Voirie et Réseaux Divers : 4.5 %
. pour les travaux de bâtiment ou d'équipements publics : 7 %

Ces taux s'appliquant au montant hors tva des travaux.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la mise en place de cette convention dont le texte figure en annexe de la présente délibération

. autorise le maire à signer celle-ci et à effectuer toutes démarches y afférentes.

XVI. DOTATION DE SOUTIEN A l'INVESTISSEMENT PUBLIC PAR L'ETAT – DEMANDE DE SUBVENTION – RESTRUCTURATION – RENOVATION D'UN HALL ARTISANAL

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. confirme l'approbation du projet de restructuration – rénovation d'un hall artisanal (ancienne chocolaterie), tel qu'adopté par délibération du 5 janvier 2016, pour un montant de 186.703,00 € hors tva.

. sollicite un soutien financier complémentaire de l'Etat au titre de « l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes ».

XVII. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SIGNALISATION ROUTIERE

Afin d'optimiser l'achat public dans le domaine de la signalisation routière et d'obtenir un effet de volume, la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs a proposé de mutualiser les commandes au sein d'un groupement.

La commune de Schirrhein pourrait adhérer à ce groupement matérialisé par la convention dont le projet est joint en annexe.

La Ville de Bischwiller serait désignée comme mandataire du groupement pour le lancement des consultations.

Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire dans le respect des dispositions du Code des marchés publics et sera chargée de signer et de notifier le marché pour le compte du groupement. Chaque membre du groupement s'engage à respecter annuellement un volume minimum et maximum de commandes et pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution du marché, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La consultation sera lancée sous forme d'une procédure adaptée à bons de commandes avec minimum et maximum, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois pour la même durée.

La constitution du groupement et ses modalités de fonctionnement sont formalisées par la convention constitutive approuvée par les assemblées délibérantes de chaque membre.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. autorise l'adhésion de la commune de Schirrhein au groupement de commandes,

. accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

. autorise le maire à signer ladite convention,

. accepte que la Ville de BISCHWILLER soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

XVIII. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le conseil municipal

. Vu la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, et notamment ses articles 3 et 18,

. Vu les articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

à l'unanimité des membres,

. confirme l'intégralité des termes de sa délibération du 17 avril 2014, portant fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, à savoir :

. Indemnité du maire : 75 % de 43 % de l'indice 1015 de la fonction publique.

. Indemnité des 3 adjoints : 80 % de 16,5 % de l'indice 1015.

. Indemnité de Mmes Joelle SCHOTT et Nathalie SCHEIDT, conseillères déléguées : 6 % de l'indice 1015.

. fixe la date d'effet au 1° janvier 2016.

XIX. PERSONNEL COMMUNAL - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le maire expose au conseil municipal :

En matière de gestion de sécurité au travail, la commune de Schirrhein s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du « Document Unique ». Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels de la collectivité et l'assistant de prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences, mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de la collectivité et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :
Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social.
Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels.
Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune de Schirrhein, mobilisera sur 5 jours environ 11 agents et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier sera préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. confirme l'engagement dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
. s'engage à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
. autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels,
. autorise la commune de Schirrhein à percevoir une subvention pour le projet,
. autorise le maire à signer la convention afférente.

XX. INFORMATIONS

CHRONIQUE MUNICIPALE DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2016

Présentation par le maire :

08.01.2016 : Cérémonie des vœux du maire et honorariat de M. André WILHELM.

26.01.2016 : Réunion de la commission communale travaux et urbanisme, consacrée à l'aménagement de la rue de Marienthal ainsi qu'à la voie de liaison rues Kirchlach – Foyer, et sortie Nord de l'école élémentaire.

03.02.2016 : Réunion de la commission communale «communication», consacrée essentiellement au bulletin municipal n° 39.

04.02.2016 : Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de Bischwiller et environs - réunion des «personnes publiques associées». Le conseil communautaire sera appelé à arrêter le projet en séance du 25.04.2016.

05.02.2016 : Réunion de la commission intercommunale Schirrhein – Schirrhoffen.

26.02.2016 : Inauguration du «marché bus» aux «Jardins d'Altaïr» à Oberhoffen-sur-Moder. Il s'agit d'un autobus aménagé destiné à la vente de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique du secteur.

27.02.2016 : Déplacement itinérant sur le ban communal avec les membres du bureau de l'Association Foncière.

07.03.2016 : Réunion avec les responsables locaux de la Poste, consacrée au devenir du bureau de Schirrhein. Trois hypothèses :

. Maintien de la situation actuelle. Une fermeture du bureau est à prévoir à terme.
. Relais postal dans un commerce de la localité. Risque concernant la pérennité du service.
. Agence postale communale. Service stable et pérenne. Aide financière versée à la commune.

Ce sujet fera l'objet d'un débat plus approfondi ultérieurement.

17.03.2016 : Réunion de la commission communale des finances.

19.03.2016 : Réunion du bureau de l'association foncière.

19.03.2016 : Nettoyage de printemps.

TRAVAUX

Présentation par M. Jean-Jacques BRUCKMANN, adjoint.

Immeuble 1, rue du Foyer

Remplacement de la chaudière du rez-de-chaussée, travaux de plâtrerie, remplacement de la conduite d'eau, l'ensemble pour un montant de 6.500,- € TTC.

Rue des Asperges et du Foyer

Site au renforcement du réseau d'eau potable, les enrobés ont récemment été posés.

Réaménagement de l'école maternelle

Le remplacement des menuiseries extérieures, des travaux de plâtrerie et d'isolation ont été réalisés durant les vacances d'hiver.

Poursuite du programme pendant les vacances de Pâques.

La coursive et l'escalier de secours extérieurs font l'objet d'une consultation complémentaire (lot serrurerie).

Ecole élémentaire

Deux tableaux blancs interactifs (T.B.I.) ont été posés au sein de l'école élémentaire, et seront opérationnels sous une dizaine de jours.